

PLANS DE PENSION C.N.R.:

Il n'y a pas de réserves pour les pensions courantes ni pour celles conditionnellement prévues par le plan contractuel de 1935 et les plans antérieurs sans engagement contractuel. Les versements pour compte de pensions effectués par le chemin de fer sont débités au fur et à mesure aux frais d'exploitation.

Le nombre de pensions en vigueur d'après le plan contractuel de 1935 est de 3,151, et la moyenne de la pension annuelle de \$488, soit un total de \$1,538,691 par an, représentant un capital d'environ \$13,350,000. La portion de cette somme qui a été contribué par les retraités eux-mêmes est portée au passif comme compte créditeur.

M. SMART: Le premier paragraphe de ce chapitre est une réponse à la question de M. Bercovitch.

M. BERCOVITCH: Oui.

Le PRÉSIDENT: Si personne n'a de questions à poser, nous allons passer à la page 22. Compagnies constituant le réseau de l'Etat canadien.

M. HUNGERFORD: Je puis dire, pour la gouverne du Comité, que nous avons mené une campagne en vue de réduire le plus possible le nombre des compagnies. Nous sommes aculés à de nombreux obstacles, mais néanmoins nous avons réussi à éliminer un certain nombre de compagnies et telle est notre ligne de conduite.

Le PRÉSIDENT: Quelqu'un a-t-il des questions à poser?

M. ROSS: Dans le rapport de 1938 il y avait 99 compagnies; j'en vois maintenant 102 dans celui de 1939. Où est la réduction? Il y a une différence de 3, en augmentation plutôt qu'en diminution.

M. HUNGERFORD: A tout événement, on en a éliminé un certain nombre; la chose est certaine.

Le PRÉSIDENT: A la page 24...

M. ROSS: Pourrions-nous avoir une liste des réductions?

M. COOPER: Nous vous en fournissons une.

M. ROSS: Et aussi une liste des augmentations.

M. BERCOVITCH: Pendant que vous y serez vous pourrez peut-être nous donner une idée de l'*Industrial Land Company*.

M. COOPER: C'est un trust de valeurs pour les terres n'appartenant pas au chemin de fer.

M. BERCOVITCH: Avez-vous dit les terres n'appartenant pas au chemin de fer?

M. COOPER: L'excédent des terres exclu de l'hypothèque générale du *Grand Trunk Western* a été assujéti à ce trust de valeurs et on en a disposé lorsque l'occasion s'en est présentée.

M. BERCOVITCH: Est-ce une compagnie canadienne?

M. COOPER: Non, elle est américaine, ayant été constituée en corporation dans l'Etat du Michigan.

M. HUNGERFORD: Je puis dire qu'elle appartient entièrement au réseau.

M. BERCOVITCH: Bien.

Le PRÉSIDENT: Quelqu'un a-t-il d'autres questions à poser?

M. BERCOVITCH: Certaines des terres détenues par cette compagnie ont-elles été vendues?

M. COOPER: Non; celle-ci s'est réellement efforcée de se débarrasser de certaines de ces terres évidemment à cause des taxes—mais l'état du marché n'a pas favorisé la vente de ce genre de propriété.

M. BERCOVITCH: Cependant, vous n'avez pas acheté d'autres terres?